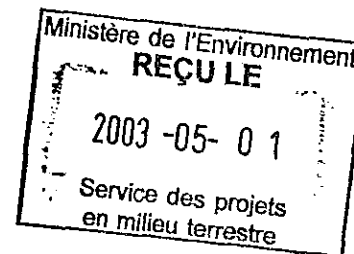


Québec, le 25 avril 2003

Ministère de l'environnement  
Direction des évaluations environnementales  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>ème</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec QC G1V 5V7



À l'attention de Monsieur Nicolas Juneau, biologiste, M.Sc.env.  
Chargé de projet

---

**OBJET: Projet d'aménagement d'un LET à Rimouski**  
**Étude d'impact sur l'environnement**  
**Réponse aux questions finales du MENV**  
Notre dossier : 01-755

---

Monsieur,

Suite au dépôt, en décembre 2002, de la version finale de l'étude d'impacts sur l'environnement du projet d'aménagement d'un LET à Rimouski, vous nous avez transmis par courriel, le 7 mars dernier, une série complémentaire de quatre questions et commentaires relatifs au présent dossier. Ces questions et commentaires sont répondus dans les paragraphes suivants.

---

Monsieur Nicolas Juneau  
Ministère de l'environnement  
Le 25 avril 2003

Page

**Question #1 :**

« Le site d'agrandissement proposé est localisé dans une pente descendante vers la Ville de Rimouski et le fleuve, et on observe des sommets plus élevés vers le sud-est. Lors de conditions de vent faible, la nuit et avec un ciel dégagé, il est probable qu'un écoulement par gravité se développe et entraîne les émissions vers les hauteurs plus basses, c'est-à-dire vers le quartier résidentiel le long de la montée des Saules et ensuite vers Rimouski. Ceci pourrait conduire à des concentrations élevées en biogaz et/ou des odeurs. Pourriez-vous fournir un calcul des concentrations pour le quartier résidentiel de la montée des Saules, les résidences R4 et R5 et la portion touchée de la Ville de Rimouski pour les conditions suivantes : stabilité F, vent de 1 à 2 m/s, direction SE. Il ne sera cependant pas nécessaire d'effectuer ces calculs si la concentration maximale simulée sur le quartier résidentiel et aux résidences R4 et R5 correspondent à ces conditions ; dans ce cas, vous devrez nous fournir les conditions météorologiques conduisant à ces valeurs de même que l'heure, la date et la valeur simulée »

En réponse à la présente question, vous trouverez ci-joint les résultats de la dispersion atmosphérique des SRT aux résidences R4 et R5 ainsi que pour le récepteur (224520, 5365612) situé au début du quartier résidentiel de la Montée des Saules (voir figure jointe en annexe).

Le tableau 1 joint en annexe présente les concentrations maximales horaires obtenues en ces trois points pour chacune des années météorologiques simulées avec les données météorologiques correspondantes. Les résultats indiquent qu'à l'exception de l'année 1999 pour la résidence R4 et le récepteur situé dans le quartier de la Montée des Saules, les concentrations maximales horaires de SRT sont obtenues lors des conditions météorologiques particulières soulevées à la question 1, soit vent provenant du SE, vitesse des vents de 1 à 2 m/s et classe de stabilité F.

Par ailleurs, les concentrations maximales horaires obtenues en ces trois points sont toutes inférieures au critère de  $6 \mu\text{g}/\text{m}^3$  et ce, même lors de ces conditions météorologiques particulières.

**Question #2 :**

*« En réponse à la question 31, comme les OER ne sont pas des normes réglementaires, la « Liste des méthodes d'analyse relatives à l'application des règlements découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement » ne s'applique donc pas à ceux-ci. Pour que le suivi de ces contaminants ne soit pas une dépense inutile, nous demandons que l'initiateur s'engage à retenir des méthodes analytiques dont les limites de quantification permettent de vérifier le respect des OER. »*

Pour l'analyse des Objectifs Environnementaux de Rejet, le promoteur s'engage, tel que demandé par le MENV, à utiliser des méthodes analytiques dont les limites de quantification permettent de vérifier le respect des OER.

**Question #3 :**

*« Dans le document complémentaire, l'initiateur présente les données brutes sur la qualité de l'eau pour 2 stations. Pour en faciliter la consultation, nous lui recommandons de joindre les statistiques descriptives sur ces données. Celles-ci peuvent être fournies par la Direction du suivi de l'état de l'environnement du MENV. »*

Une demande par courriel en date du 24 avril 2003 a été formulée à Madame Sylvie Cloutier de la Direction du suivi de l'état de l'environnement du MENV afin de vous transmettre une copie des statistiques descriptives des deux stations utilisées pour établir la qualité de l'eau de la rivière Rimouski.

**Question #4 :**

*« À la page 5-27 de l'Étude d'impact environnementale, l'initiateur rapporte que la chambre de combustion de la torchère brûlera les biogaz 0,3 s à 760 °C. Par contre, l'article 27 du PRÉMR exige que les biogaz soient brûlés 0,6 s à 760 °C. Cette dernière exigence devra être respectée.*

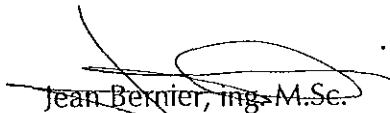
La torchère de destruction du biogaz qui sera retenue pour le LET de Rimouski permettra l'incinération du biogaz à 760 °C pendant 0,6 s tel que l'imposera la version légale du projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles du MENV contrairement à celle préliminaire du 25 octobre 2000.

Monsieur Nicolas Juneau  
Ministère de l'environnement  
Le 25 avril 2003

Page

Nous demeurons à votre disposition pour toute information additionnelle susceptible de vous être utile.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
Jean Bernier, ing. M.Sc.  
Directeur de projet

/CV

p.j.

---

Tableau 1 Résultats de la modélisation de la dispersion des SRT aux résidences les plus rapprochées et conditions

Année	Concentration maximale sur 1 heure (ug/m <sup>3</sup> )	Date (an/mois/jour/heure)	Direction des vents (°) <sup>(1)</sup>	Vitesse des vents (m/s)	Température (°K)
<i>Résidence R4</i>					
	<i>Nord de l'autoroute</i>	<i>x = 225257, y = 5364124</i>			
1996	2,02	96/04/18/23	290	1,03	273,1
1997	2,02	97/11/07/03	290	1,03	273,1
1998	2,03	98/06/07/23	291	1,03	277,6
1999	2,07	99/11/24/07	326	5,14	275,9
2000	1,90	00/04/25/22	287	1,03	269,8
<i>Résidence R5</i>					
	<i>Nord de l'autoroute</i>	<i>x = 225468, y = 5364207</i>			
1996	2,18	96/09/07/05	300	1,03	277,6
1997	2,19	97/07/02/02	301	1,03	288,7
1998	2,18	98/07/09/23	300	1,03	287
1999	2,08	99/09/29/03	307	1,03	283,7
2000	2,18	00/03/25/03	300	1,03	268,7
<i>Quartier résidentiel</i>					
	<i>Montée des Saules</i>	<i>x = 224520, y = 5365612</i>			
1996	0,8	96/10/20/03	320	1,03	269,8
1997	0,81	97/05/09/24	323	1,03	273,7
1998	0,83	98/08/10/23	321	1,03	287,6
1999	2,22	99/11/24/07	326	5,14	275,9
2000	0,83	00/08/11/22	322	1,03	283,7

(1) Direction vers où les vents soufflent

